

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 DÉCEMBRE 2025 AU 05 DÉCEMBRE 2025

Date de la séance : 02 décembre 2025 au 05 décembre 2025.
Durée : trois (3) jours, onze (11) heures et trente (30) minutes.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la dernière assemblée générale en date du 04 10 2024 au 08 10 2024.
2. Élection d'un administrateur
 - a. Candidature présentée par Lucas MAIOLO
3. Approbation du budget prévisionnel 2026

PRÉSENTS

Président de séance : M. Lucas VOLET

Invités : dix-neuf (19)

Présents : seize (16) - 84%

Procurations : zéro (0)

Absents : trois (3) - 16%

Quorum : le quorum statutaire de l'assemblée générale n'étant pas défini, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

INTRODUCTION

L'assemblée générale est déclarée ouverte par le président de l'association le 02 décembre 2025 à 10h00. L'ensemble des adhérents sont informés par email qu'une session de vote numérique a été ouverte. Les adhérents reçoivent dans un email avec un lien sécurisé permettant le vote à distance. Il informe également que le vote sera possible jusqu'à la fermeture de l'assemblée générale le vendredi 05 décembre 2025 à 21h30.

MOTIONS

Motion : L'assemblée générale doit-elle approuver le PV de la dernière assemblée générale en date du 04 10 2024 au 08 10 2024 ?

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

Conclusion : Approuvée.

Motion : L'assemblée générale doit-elle élire M. Lucas MAIOLO en qualité d'administrateur ?

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3

Conclusion : Approuvée.

Motion : L'assemblée générale doit-elle approuver le budget prévisionnel 2026 ?

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3

Conclusion : Approuvée.

INFORMATIONS DÉCLARATIVES

Conformément aux dispositions statutaires, les listes des administrateurs de l'association OREMIS au 05/12/2025 est :

- M. Lucas VOLET
- Mme Jennifer MARZIANO
- Mme Alexandra DELIRE
- M. Léo VOLET
- M. Lucas MAIOLO

CONCLUSION

L'assemblée générale, régulièrement convoquée et dûment ouverte, a pu délibérer valablement sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.
Après examen des motions soumises au vote, celles-ci ont été toutes approuvées par les adhérents participants.

Aucune observation complémentaire n'ayant été formulée, le président de séance a déclaré la session close à l'issue de la période de vote, soit le 05 décembre 2025 à 21h30.

Le présent procès-verbal atteste des décisions adoptées et sera conservé dans les archives officielles de l'association conformément aux dispositions statutaires.

Fin du procès verbal

Fait à ISTRES, le 05/12/2025

M. Léo VOLET
Secrétaire général du conseil
d'administration



ID: AE3F4DBE-8FBA-40BC-A4A3-0C2577A...
Signé numériquement par
<leo.volet@oremis.fr>
vendredi 05 décembre 2025 21h39 CET

M. Lucas VOLET
Président du conseil d'administration



ID: F9073C52-1CC7-44AB-9532-79781CC...
Signé numériquement par
<lucas.volet@oremis.fr>
vendredi 05 décembre 2025 21h39 CET